

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [carole-dulude](#)

<https://www.cadre21.org/membres/259e3fb7e3fd1e67ae5f1d50>

Date d'obtention : 2021-10-29 11:23:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode qui travaille dans la bienveillance et le respect des jeune. De plus, elle permet de rassurer, de soutenir autant les élèves, la famille et les intervenants. Cette méthode établit clairement le rôle de chacun des intervenants dans le respect des différentes lois concernées. Elle permet également d'agir rapidement afin d'éviter la propagation des photos/vidéos à caractère sexuel afin de protéger les mineures autant victimes qu'instigateurs afin de donner suite au dossier et de favoriser la communication entre les divers partenaires école/police/DPCP/DPJ/CAVAC et autres afin que chacun puisse jouer son rôle rapidement selon son propre mandat.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De façon générale nous travaillons déjà de façon bienveillante à notre école, toutefois cela me permettra de rester plus objective face aux questions que je poserai. De plus, je poserai des actes claires et précis afin de m'assurer de ne pas poser de gestes illégaux au sens de la loi (comme regarder les photos). D'autre part, en suivant le protocole sexto, je m'assure de faire l'échange avec les jeunes de façon à ne pas nuire à une enquête ultérieure le cas échéant. Dans tous les cas, je pourrai m'assurer de travailler dans le respect et le bien-être des jeunes concernés et leur famille afin de leur offrir tous les services nécessaires dans de tels cas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En premier je vais m'assurer de leur bien-être et de leurs besoins car c'est difficile de dénoncer un acte de ce genre, d'en être la victime le témoin ou l'instigateur. Je vais les écouter, les rassurer et les soutenir tout au long du processus. Je vais faire le bon choix de mots car mes paroles peuvent avoir des impacts par la suite, je ne devrai en aucun cas juger la situation ou les propos qui me seront confiés. De plus, je vais m'assurer de ne jamais voir les photos, mais plutôt de confisquer les appareils au besoin et les remettre à la direction. Ensuite je vais m'assurer de rencontrer rapidement tous les élèves concernés, autant la victimes, les témoins que l'instigateurs afin de vérifier l'information et d'éviter la propagation des photos/vidéos en questions le plus rapidement possible. Je vais également les rencontrer individuellement afin de préserver l'intégrité de chacun et la confidentialité.